

Questions
Réponses
Candidats

Admission Post-Bac

Réorientation L1 (ou DUT) vers L1

Je suis actuellement en L1 et je voudrais me réorienter dans une autre licence. Dois-je faire un dossier APB ?

Si vous avez déjà été inscrit en licence à l'Université, ou en DUT et désirez vous (ré) inscrire en licence en Ile-de-France, vous devrez avant toute chose contacter l'université souhaitée, afin de savoir si elle a choisi de traiter les demandes de réorientation via le portail admission post bac ou pas. En fonction de l'université sollicitée, les candidats devront, donc, soit formuler un vœu via APB, soit s'adresser directement à l'UFR, après s'être rendu sur le site internet de l'université, qui devra afficher clairement cette information.

Dans tous les cas, vous pourrez postuler sur admission post bac en filière sélective (BTS, CPGE, écoles d'ingénieur, ...).

Questions
Réponses
Candidats

Admission Post-Bac

Codes connexion

**J'ai perdu mes codes de connexion pour accéder à mon dossier personnel APB.
Comment faire ?**

A partir du site admission post bac, cliquer sur « m'inscrire ou accéder à mon dossier » puis, une fois sur la page « 1^{ère} visite » cliquer sur l'icône « codes perdus ». « Vous devrez alors remplir un formulaire de demande et vos codes vous seront automatiquement envoyés à l'adresse mél que vous avez renseignée initialement dans votre dossier électronique APB.

L'an dernier, j'ai déjà constitué un dossier APB et je cherche à me reconnecter avec mes anciens codes mais je n'y parviens pas. Est-ce normal ?

Vos anciens codes ne sont plus valables. Vous devez refaire un nouveau dossier en cliquant sur « m'inscrire ou accéder à mon dossier » puis sur « 1^{ère} visite ». De nouveaux codes vous seront alors communiqués pour cette nouvelle session.

Questions
Réponses
Candidats

Admission Post-Bac

Pré-inscription

Je commence mon inscription sur APB mais je suis bloqué à la rubrique Baccalauréat. Que dois-je faire ?

Vous devez rechercher le numéro OCEAN sur le relevé de notes des épreuves anticipées de l'an dernier.

Si vous ne le trouvez pas, vous contacterez l'administration de votre lycée pour régler ce problème.

Je souhaite faire une demande de bourse pour l'enseignement supérieur.
Que dois-je faire ?

Vous devez formuler votre demande sur le site du CROUS accessible à partir de votre dossier APB (espace « inscription » - onglet « critères sociaux »).

Vous pouvez également faire une simulation afin de savoir si vous pouvez prétendre à une bourse de l'enseignement supérieur.

Je suis reconnu par la maison départementale des personnes handicapées et je souhaite que mon accompagnement se poursuive dans l'enseignement supérieur. Que dois-je faire ?

Vous devez vous mettre en contact avec votre lycée qui constituera un dossier avec l'aide du médecin scolaire. Il sera envoyé au SMIS (service médical du Rectorat).

Et en parallèle, vous devez formuler des vœux sur le site Admission Post Bac.

Conseils :

- se connecter sur le site Handicap du Ministère via votre dossier APB ;
- contacter les établissements d'accueil, portes ouvertes.

Comment s'assurer qu'un vœu a bien été validé ?

Pour valider un vœu, il faut se positionner et cliquer sur la ligne du vœu que l'on souhaite valider. Cliquer ensuite sur le bouton « valider » dans l'encart « validation ». Il apparaîtra alors la date de validation de votre vœu.

Certains vœux font l'objet d'un dossier dématérialisé, c'est-à-dire électronique qui devra être validé cette année par le candidat. Aucune validation ne sera possible avant d'avoir complété toutes les pièces du dossier.

Nous vous conseillons ensuite d'imprimer l'ensemble de vos fiches de vœux.
Pourquoi ?

- la fiche de vœu est l'une des pièces constitutives du dossier papier si celui-ci est demandé ;
- la fiche de vœu constitue également une preuve de préinscription en cas de dossier électronique (dossier dématérialisé, vœu universitaire non sélectif).

J'ai enregistré un vœu trop vite et je voudrais l'annuler. Comment faire si je ne l'ai pas validé ? ... Et si je l'ai validé ?

A partir de l'espace « Vœux », onglet « candidatures », vous pourrez visualiser l'ensemble de vos vœux. En cliquant sur la ligne correspondante au vœu que vous souhaitez supprimer, vous pourrez ensuite cliquer sur « supprimer », à condition de ne pas l'avoir validé.

Si le vœu a été validé, vous ne pourrez pas le supprimer mais simplement le déclasser : il ne sera pas examiné mais sera tout de même décompté de votre quota maximum de 36 vœux :

Dans l'espace « Vœux », onglet « ordre des vœux », cliquer sur « modifier la liste ordonnée » puis sélectionner « enlever » en face du vœu concerné.

Comment être sûr que mes dossiers papier sont bien parvenus dans les établissements demandés ?

Les établissements n'envoient pas d'accusé de réception mais vous pourrez consulter l'état de votre dossier électronique (Espace « Vœux » - onglet « candidatures ») du mardi 08 mai au jeudi 10 mai 2012.

Trois cas de figure :

- la mention « dossier reçu et complet » apparaît en face d'un vœu : aucune démarche n'est à effectuer ;
- la mention « dossier non parvenu » apparaît en face d'un vœu, contactez alors directement l'établissement concerné dans les plus brefs délais ;
- la mention « dossier incomplet » apparaît en face d'un vœu : vous recevrez alors un mél dans lequel seront précisées les pièces manquantes. Si vous changez d'adresse de messagerie pendant la procédure, n'oubliez de la mettre à jour dans votre dossier électronique APB.

Je souhaiterais m'inscrire en classe prépa et demander l'internat et l'externat pour plusieurs voies au sein d'un même lycée. Combien de dossiers dois-je faire et combien de vœux me seront décomptés ?

Après avoir sélectionné la formation souhaitée au sein d'un établissement, le type d'hébergement vous sera alors demandé (si le lycée possède un internat). Vous pourrez, pour un même vœu, classer deux vœux différents : avec internat et sans internat. Un seul vœu vous sera alors décompté.

Dossier d'internat : si vous postulez en internat pour des voies différentes de CPGE au sein d'un même établissement, vous ne devrez constituer qu'un seul dossier d'internat.

Dossier de candidature : vous devrez en revanche constituer un dossier par formation demandée et par lycée.

Exemple :

- 1 dossier d'internat au lycée Michelet
- 1 dossier pour MPSI au lycée Michelet (demandé en internat et externat)
- 1 dossier pour PCSI au lycée Michelet (demandé en internat et externat)

Pas de proposition d'admission

Pouvez-vous me dire pour quelles raisons aucun vœu n'a été accepté ? Je pensais qu'automatiquement un vœu de licence serait validé.

Pour ce qui est des filières sélectives demandées, votre candidature n'a pas été suffisamment bien classée pour que vous soyez admis. En Ile-de-France, certaines licences sont très demandées et la capacité offerte est très inférieure au nombre de demandes, c'est le cas de la licence que vous avez demandée. C'est pourquoi vous êtes actuellement en attente.

Vous devrez vous reconnecter obligatoirement aux phases suivantes. Si, à l'issue des 3 phases (et même à partir des résultats de la 2^{ème} phase), vous n'avez aucune proposition, vous devrez participer à la procédure complémentaire.

Réponse à proposition d'admission [1]

Mon vœu 3 vient de m'être proposé lors de la 1ère phase d'admission. Je voudrais répondre « oui mais » mais je ne le vois pas dans mes choix de réponses. Comment faire pour répondre « oui mais » ?

Etant refusé sur vos vœux 1 à 2 (« refusé par l'établissement »), vous n'avez pas de possibilité d'évolution de la proposition d'admission qui vous est faite. Vous n'avez donc pas d'autre choix que de répondre définitivement à la seule proposition qui vous est faite.

Réponse à proposition d'admission [2]

Je viens de consulter mon dossier APB et j'ai une réponse favorable à mon 1er vœu. Que veut dire « démission car vœu 1 proposé » sur mes vœux 2 et 3 ?

Cela signifie qu'il ne peut vous être fait qu'une seule proposition, à savoir la meilleure possible dans votre liste de vœux. Lorsqu'un vœu est satisfait, tous les vœux de rang inférieur sont annulés et remis en jeu pour d'autres candidats.

Réponse à proposition d'admission [3]

Je suis en liste d'attente sur mon vœu 1, refusé sur mon vœu 2 et une proposition d'admission m'est faite sur mon vœu 3.
Si au tour suivant, le 1^{er} vœu m'est proposé, aurais-je le choix entre mon vœu 3 et mon vœu 1 ?

Une et une seule proposition vous sera faite sur APB.

Si au tour suivant, vous avez une proposition d'admission sur votre vœu 1, vous perdrez alors la proposition actuelle (vœu 3).

Si on ne vous fait pas de proposition sur votre vœu 1, vous conservez la proposition sur votre vœu 3, à condition de confirmer votre réponse.

Réponse à proposition d'admission [4]

J'ai obtenu une proposition d'admission sur mon vœu 3 et je suis en attente sur mon vœu 1. Je préfère mon vœu 1 et veux répondre « non mais » sur mon vœu 3.

En répondant « non mais » sur votre vœu 3, vous n'êtes plus candidat à cette formation mais vous restez en course sur votre vœu 1 en attente.

Attention : si aucune proposition ne vous est faite sur votre vœu 1 lors des 2^{ème} et 3^{ème} phases, vous n'aurez aucune affectation.

Questions
Réponses
Candidats

Admission Post-Bac

Phase de proposition d'admission

Je souhaiterais savoir si le critère « refusé par l'établissement » veut dire « liste d'attente ».

« Refusé par l'établissement » veut dire que votre dossier n'a pas été classé par l'établissement. Par conséquent, vous n'aurez aucune proposition sur ce vœu.

Je suis bachelier et je n'ai eu aucune proposition en procédure normale. J'ai donc pu postuler en :

- L1 Eco-gestion à Evry dans la procédure complémentaire classique (PC) et en
- L1 Droit à Nanterre dans la PC L1 IDF (identifiée par une pastille rouge).

Je viens de recevoir une proposition en PC le 30 juin pour la L1 Eco-gestion (à capacité suffisante) mais souhaiterais en priorité la L1 Droit à Nanterre, pour laquelle je n'aurais une réponse que la 1ère semaine de septembre. Puis-je maintenir mon vœu de la PC classique en attendant d'avoir une réponse de la PC L1 IDF ?

Non, vous devez effectivement faire un choix anticipé :

- opter dès maintenant pour la L1 Eco-gestion, ce qui vous démissionnera automatiquement du vœu en PC L1 IDF
- ou bien abandonner la L1 Eco-gestion et maintenir votre demande en PC L1 IDF, ce qui comporte un risque, même si tous les moyens sont mis en œuvre pour donner satisfaction aux bacheliers d'Ile-de-France.

Questions
Réponses
Candidats

Admission Post-Bac

PN – PC

Procédure Normale – Procédure Complémentaire

Je suis pour l'instant en liste d'attente, en procédure normale. Suis-je certaine d'être acceptée dans l'une des formations de mon choix à la phase suivante ? Ou dois-je faire d'autres démarches ?

Connectez-vous sur votre dossier APB lors des prochaines phases de la PN, pour voir si votre situation a évolué.

Si vous n'avez aucune proposition en procédure normale, vous devrez participer à la procédure complémentaire dès son ouverture tout en gardant la possibilité d'obtenir une proposition d'admission lors de la dernière phase de la procédure normale.

Je n'ai obtenu aucune proposition d'admission à la 1^{ère} phase mais je suis encore en attente sur certains de mes vœux. Que dois-je faire ?

Vous devez vous reconnecter à la 2^{ème} phase.

Si je n'obtiens aucune proposition à l'issue de la 2^{ème} phase, que dois-je faire ?

Vous devez attendre les résultats de la 3^{ème} phase du 14 juillet. Parallèlement, vous pouvez participer à la procédure complémentaire qui débute le 22 juin.

Si j'accepte une proposition en procédure complémentaire avant de connaître les résultats de la 3^{ème} phase de la procédure normale, est-ce que je perds le vœu fait en procédure normale ?

Non, les vœux formulés en procédure normale sont prioritaires et donc maintenus jusqu'à la dernière phase. Vous êtes susceptible de recevoir une proposition le 14 juillet sur l'un des vœux restés en attente et si vous l'acceptez, vous serez alors automatiquement démissionné du vœu accepté en procédure complémentaire. Un choix unique s'impose à vous.

L1 – Priorités académiques [1]

Je suis scolarisé sur Versailles et souhaiterais m'inscrire en L1 à Paris. J'essaie d'enregistrer mon vœu mais cela ne fonctionne pas. Pourquoi ?

Vous devez d'abord saisir informatiquement un vœu pour une L1 de votre académie *, pour laquelle vous êtes prioritaire. Vous pourrez par la suite sélectionner des L1 situées en dehors de votre académie et reclasser l'ensemble de vos vœux par ordre de préférence.

J'ai sélectionné une L1 Droit à Paris-Ouest Nanterre La Défense. Un message d'alerte s'affiche, me demandant de sélectionner 5 autres L1. Comment faire si je ne souhaite que la L1 de Nanterre ?

Pour certaines licences, il y a beaucoup plus de candidats que de places offertes (Licences en tension : catégorie 2). Si vous ne formulez qu'un seul vœu dans ce type de licence, vous n'avez aucune assurance d'obtenir une proposition. La **recommandation** forte de saisir **6** vœux en L1 est donc donnée pour optimiser vos chances d'affectation. Si vous ne respectez pas cette recommandation, vous serez pénalisé : en effet, votre candidature sera traitée après celles des candidats qui ont suivi cette recommandation.

* *académie d'origine* : celle où le candidat passe le baccalauréat

Admission Post-Bac

L1 – Priorités académiques [2]

Exemple: 5 candidats demandent une ou des L1 de catégorie 2 en Ile-de-France (3 dont l'académie d'origine est Versailles et 2 dont l'académie d'origine est Paris)

Quel est l'ordre de traitement des candidats pour la Licence L1 Droit Paris Ouest Nanterre la Défense ?

Groupe de priorité :	1 ^{er} groupe de priorité : bacheliers de l'académie dont dépend la L1			2 nd groupe de priorité : bacheliers IDF	
	Théo (Ac. Versailles)	Sabrina (Ac. Versailles)	Manon (Ac. Versailles)	Mehdi (Ac. Paris)	Louisa (Ac. Paris)
Ordre du vœu relatif / vœu absolu :	1/ CPGE ENS Cachan Bouloche Livry- Gargan 2/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris) 3/ L1 Droit Paris 2 (Ac. Paris) 4/ L1 Droit Paris Ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles) 5/ L1 Droit UVSQ (Ac. Versailles) 6/ L1 Droit Cergy (Ac. Versailles) 7/ L1 Droit Sceaux (Ac. Versailles)	1/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris) 2/ L1 Droit UVSQ (Ac. Versailles) 3/ L1 Droit Paris Ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles) 4/ L1 Droit Paris 2 (Ac. Paris) 5/ L1 Droit Cergy (Ac. Versailles) 6/ L1 Economie-Gestion à Sceaux	1/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris) 2/ L1 Droit Paris Ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles) 3/ L1 Droit UVSQ (Ac. Versailles) 4/ L1 Droit Sceaux (Ac. Versailles) 5/ L1 Droit Cergy (Ac. Versailles) 6/ L1 Economie-Gestion à Sceaux	1/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris) 2/ L1 Droit Paris 2 (Ac. Paris) 3/ L1 Droit Paris Ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles) 4/ L1 Droit Paris 8 (Ac. Créteil) 5/ L1 Droit Cergy (Ac. Créteil) 6/ L1 Droit UPEC (Ac. Créteil)	1/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris) 2/ L1 Droit Paris Ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles) 3/ L1 Droit Paris 2 (Ac. Versailles)
	2) 1 ^{er} vœu relatif académique / 4 ^{ème} vœu absolu	3) 2 ^{ème} vœu relatif académique / 3 ^{ème} vœu absolu	1) 1 ^{er} vœu relatif académique / 2 ^{ème} vœu absolu	4) 3 ^{ème} vœu relatif (a respecté la recommandation des 6 vœux)	5) 2 ^{ème} vœu relatif (n'a pas respecté la recommandation des 6 vœux)

Admission Post-Bac

L1 – Priorités académiques [3]

Exemple(suite): 5 candidats demandent une ou des L1 de catégorie 2 en Ile-de-France (3 dont l'académie d'origine est Versailles et 2 dont l'académie d'origine est Paris)

Quel est l'ordre de traitement des candidats pour la Licence L1 Droit Paris 1 ?

Groupe de priorité :	<u>2nd groupe de priorité</u> : bacheliers d'IDF			<u>1^{er} groupe de priorité</u> : bacheliers de l'académie dont dépend la L1	
	<u>Théo</u> (Ac. Versailles)	<u>Sabrina</u> (Ac. Versailles)	<u>Manon</u> (Ac. Versailles)	<u>Mehdi</u> (Ac. Paris)	<u>Louisa</u> (Ac. Paris)
	1/ CPGE ENS Cachan Bouloche Livry- Gargan 2/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris)	1/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris) 2/ L1 Droit UVSQ (Ac. Versailles)	1/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris) 2/ L1 Droit Paris ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles)	1/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris) 2/ L1 Droit Paris 2 (Ac. Paris)	1/ L1 Droit Paris 1 (Ac. Paris) 2/ L1 Droit Paris ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles)
	3/ L1 Droit Paris 2 (Ac. Paris)	3/ L1 Droit Paris ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles)	3/ L1 Droit UVSQ (Ac. Versailles)	3/ L1 Droit Paris ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles)	3/ L1 Droit Paris 2 (Ac. Versailles)
	4/ L1 Droit Paris Ouest Nanterre la défense (Ac. Versailles)	4/ L1 Droit Paris 2 (Ac. Paris)	4/ L1 Droit Sceaux (Ac. Versailles)	4/ L1 Droit Paris 8 (Ac. Créteil)	
	5/ L1 Droit UVSQ (Ac. Versailles)	5/ L1 Droit Cergy (Ac. Versailles)	5/ L1 Droit Cergy (Ac. Versailles)	5/ L1 Droit Cergy (Ac. Créteil)	
	6/ L1 Droit Cergy (Ac. Versailles)	6/ L1 Economie-Gestion à Sceaux	6/ L1 Economie-Gestion à Sceaux	6/ L1 Droit UPEC (Ac. Créteil)	
	7/ L1 Droit Sceaux (Ac. Versailles)				
Ordre du vœu relatif / vœu absolu :	4) 1 ^{er} vœu relatif / 2 ^{ème} vœu absolu	3) 1 ^{er} vœu relatif / 1 ^{er} vœu absolu	3) 1 ^{er} vœu relatif / 1 ^{er} vœu absolu	1) 1 ^{er} vœu relatif académique (a respecté la recommandation des 6 vœux)	2) 1 ^{er} vœu relatif académique (n'a pas respecté la recommandation des 6 vœux)

Ces deux candidates seront départagées par tirage aléatoire

Lors de la 2^{ème} phase, j'ai répondu « oui mais » à une proposition. Dois-je procéder maintenant à mon inscription administrative pour cette formation ou bien attendre la 3^{ème} phase ?

Oui, vous devez effectuer les démarches d'inscription administrative, si elles sont affichées par l'établissement.

A la 3^{ème} phase, si vous obtenez une proposition d'admission sur un vœu mieux classé, vous pourrez alors annuler votre 1^{ère} inscription administrative et refaire les démarches dans le nouvel établissement.

Pour des raisons diverses, je dois passer mon Baccalauréat en septembre 2012.
Que dois-je faire ?

Vous devez le plus tôt possible informer le SAIO (via la rubrique « contact » de votre dossier), afin que vous ne soyez pas démissionné automatiquement d'une proposition d'admission éventuelle.

Ayant formulé des vœux, vous devez répondre à la proposition d'admission qui vous sera faite comme si vous aviez obtenu votre Baccalauréat.

Il est affiché «démission car échec au Bac» en face de la proposition que j'ai acceptée. Or, je suis inscrit à la session de septembre.
Que dois-je faire ?

Vous devez le plus tôt possible informer le SAIO (via la rubrique « contact » de votre dossier), afin que la réponse à votre proposition d'admission soit réintégrée.